

## **Compte rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du Lundi 30 Août 2021 à 19 h 00 tenant lieu de procès-verbal**

Le conseil municipal élit à l'unanimité Loïc LAGORCE, secrétaire de séance auquel lui est adjoint la secrétaire de mairie Madame Sandrine LEGER.

Ouverture de la séance à 19 h 05.

Madame DRIEUX Sophie, maire, présidente de la séance présente l'ordre du jour et soumet ensuite au vote le procès-verbal de la séance du 14 juin 2021 et l'ordre du jour de la réunion auquel elle propose d'ajouter en ce qui concerne la voirie : les devis de SARL Espace TP

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

### **AFFAIRES GENERALES :**

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

- l'achat de mobilier et de rideaux pour la salle de classe de l'école à Manutan Collectivités pour un montant de 1 072, 86 € HT soit 1 287, 43 € TTC. La facture sera mandatée à l'article 21312 programme P0332 – section d'investissement.
- l'achat de rideaux occultants pour la salle de classe de l'école à HomeMaison.com pour un montant de 494, 42 € HT soit 593, 20 € TTC. La facture sera mandatée à l'article 21312 programme P0322 – section d'investissement.
- la fourniture de deux joints de dilatation pour les gouttières de la salle multifonctions de l'école pour un montant de 120, 00 € TTC. La facture sera mandatée à l'article 21312, programme P0335 du budget principal.
- d'augmenter les tarifs des repas pris à la cantine pour l'année scolaire 2021-2022 : 2, 20 € le repas/enfant (1 euro pour les enfants dont les parents bénéficiant du RSA ou dont le QF est inférieur à 380 € pour une personne seule avec les enfants et inférieur à 450 € pour un couple avec enfants) et 3, 50 €/adulte.
- de maintenir pour l'année scolaire 2021/2022 les tarifs de la garderie scolaire soient 0, 50 € pour 30 minutes par jour et par famille – 1, 00 €/jour et par famille au-delà de 30 minutes.
- de réviser le loyer du local commercial d'EBL qui sera à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 d'un montant de 3 450, 59 €/an.
- de signer une convention avec AXA pour une offre promotionnelle « Assurance santé pour notre commune »
- de ne pas signer de convention avec la FDGDON 87

### **VOIRIE :**

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'autoriser le maire à signer :

- le devis de l'entreprise SARL COURCELLE pour des travaux complémentaires suite à la création d'un fossé au Chiron dont le montant s'élève à 1 044, 96 € HT soit 1 253, 95 € TTC.
- les devis de SARL Espace TP pour des travaux d'évacuation et curage de fossés au Chiron et curage, arasement et évacuation de fossés au Brosses-Chanteaux. Les factures correspondantes seront mandatées à l'article 2152 – programme P0196 – section d'investissement.

- le devis de GONNIN DURIS pour l'achat d'un tracteur et d'une épareuse neufs avec reprise de l'ancien matériel, Tracteur New Holland – modèle T5 100 DC 1,5 : 50 500 € HT avec reprise de l'ancien tracteur de 6 500 € HT ; Epareuse KUHN – modèle EP 5050 SP : 21 700, 00 € HT avec reprise de l'ancienne épareuse de 7 500, 00 € HT. Les crédits budgétaires sont ouverts à l'article 21571 P0347 pour le tracteur et à l'article 21578 P0348 pour l'épareuse.
- le devis de SIGNALISATION 87 pour la fourniture et la pose d'un panneau de signalisation aux abords de la boulangerie – Montant : 230 € HT soit 276 € TTC. La facture sera mandatée à l'article 2152 – programme P0301.

Le conseil municipal a décidé d'autoriser le maire :

- à signer chez le notaire l'intégration de certaines parcelles du Monteil dans la voirie communale afin de régulariser la situation concernant cette voie communale.
- à demander au préfet le transfert de biens de sections de Margot, Puy-Roger, Le Monteil, Ruffasson et Les Brosses-Perrot.

### **FINANCES :**

Le conseil municipal a autorisé le maire à :

- demander une subvention auprès du Conseil Départemental 87 et de l'état (subvention DETR) pour la rénovation d'une salle de classe à l'école.
- demander une subvention auprès du Conseil Départemental 87 et au titre des amendes de police pour l'Aménagement de l'entrée de bourg – rue des Fleurs RD 77 (sécurité routière).
- signer un contrat de prêt pour le lotissement d'un montant de 50 270 € avec un taux de 0,30%.
- admettre en non-valeur sur le budget principal 3 893, 83 €, sur le budget eau 6 370, 44 € et sur le budget assainissement 2 798, 60 €.

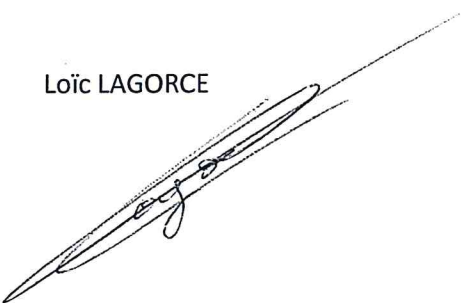
Le conseil municipal a décidé à l'unanimité des modifications budgétaires sur les budgets principal, eau potable et assainissement.

### **INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES.**

La séance est levée à 22 h 30.

Le secrétaire de séance,

Loïc LAGORCE



Le Maire,

Sophie DRIEUX

